

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :  
15/11/2019

Dossier complet le :  
20/11/2019

N° d'enregistrement :  
F09319P0322

**1. Intitulé du projet**

Création d'un entrepôt logistique au sein de la ZAC des Aiguilles (lot H) sur la commune d'Ensuès-la-Redonne

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

ENSUA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BARLATIER Léo, Gérant

RCS / SIRET

5 3 4 | 2 6 3 | 6 5 2 | 0 0 0 2 4

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	1a. ICPE soumises à autorisation (rubriques 1450, 1510, 1530, 1532, 2662, 2663)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	39a. Construction soumise à permis de construire. Surface de plancher créée supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> (37 786 m <sup>2</sup> )

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste en la création d'une plateforme logistique sur la ZAC des Aiguilles, sur le lot H, dont la surface du terrain est de 90838 m<sup>2</sup>. L'entrepôt sera composé de 3 cellules de stockage d'environ 12000 m<sup>2</sup>, d'un hall ERP, de bureaux et locaux sociaux, de locaux de stockage des matières dangereuses, de locaux techniques : chaufferie, local de charge, transformateur, local photovoltaïque, TGBT, sprinkler.

Le terrain étant vierge de construction, il n'est pas prévu de travaux de démolition.

Au regard du volume du bâtiment et des quantités susceptibles d'y être stockées, le projet sera soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. Un dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en 2018 (ce dossier est encore en cours d'instruction). Des modifications ont été apportées au projet initial (réduction de la taille de la parcelle et de la taille de l'entrepôt : initialement 4 cellules de 12000 m<sup>2</sup> étaient prévues) nécessitant le nouveau dépôt d'un permis de construire. L'examen au cas par cas est réalisé dans ce cadre.

## 4.2 Objectifs du projet

L'entrepôt logistique d'Ensua s'inscrira au sein de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Aiguilles sur le lot dénommé lot H. L'objectif de la construction de la plateforme logistique est de proposer à la location, dans son intégralité ou en lots, une solution d'entreposage à des logisticiens ou des industriels.

La ZAC des Aiguilles est une zone de 62 ha en cours d'aménagement ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral au titre de la loi sur l'eau, d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique et d'un arrêté préfectoral de dérogation au titre des espèces protégées.

L'ensemble du projet s'intègre dans une démarche de développement durable qui s'articule autour de 3 axes :

- Offrir aux entreprises des outils de travail performants et sûrs, permettant de créer de la valeur ;
- Créer un lieu de travail qui soit agréable pour les utilisateurs ;
- Respecter l'environnement dans lequel il s'insère.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 10 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Comme toute plateforme logistique, dans sa phase d'exploitation, le projet consistera en la réception et l'expédition de marchandises. La nature des marchandises va dépendre du type de sociétés co-exploitantes qui loueront les cellules de stockage. Il peut s'agir d'industriels, pour leurs propres besoins de stockage ou de logisticiens. La gamme de ces marchandises est cependant bien ciblée sur les produits manufacturés de l'industrie ou de la grande distribution.

Pour cela le site disposera de trois cellules de stockage d'environ 12 000 m<sup>2</sup> ; 33 portes de quais sont prévues au niveau de la façade Nord de l'entrepôt.

Dans les cellules, le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse ou bien en racks. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- permis de construire,
- autorisation environnementale (Installations Classées pour le Protection de l'Environnement et Défrichement)

Il convient par ailleurs de préciser que d'autres dossiers ont été réalisés à l'échelle de la ZAC :

- dossier de réalisation de la ZAC avec prescriptions architecturales et paysagères : approuvé en décembre 2013,
- dossier loi sur l'eau : arrêté préfectoral obtenu en juin 2015,
- dossier DUP – arrêté préfectoral obtenu en septembre 2015,
- dossier faune flore avec dérogation CNPN : arrêté préfectoral obtenu en janvier 2018.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	90 838 m <sup>2</sup>
Espaces verts	22 033 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	37 786 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

ZAC des Aiguilles  
13820 Ensuès-la-Redonne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05° 19' 47" E Lat. 43° 37' 53" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ensuès-la-Redonne
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des Bouches-du-Rhône approuvé le 30 juillet 2019 Arrêté du 19 mai 2016 portant révision du classement sonore des infrastructures terrestres du département des Bouches-du-Rhône. A proximité sont concernées la RD9 et l'A55
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Seul le risque mouvements de terrain a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune d'Ensua-la-Redonne. Ce plan a été approuvé par arrêté du 27 juillet 2007. Le site d'ENSUA est implanté dans une zone de type B2 : faiblement à moyennement exposée.  PPRT : La commune n'est incluse dans aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données BASOL, le site n'est pas implanté au droit de sites et sols pollués, le site pollué le plus proche recensé par cette base étant le site EPUR MEDITERRANEE à environ 500 m au Nord-est du lot H. D'après la base de données BASIAS, le site n'est pas implanté au droit d'un ancien site industriel, les sites recensés par cette base les plus proches étant les sites de Biotechna et le site de transfert de déchets de la Métropole, aux abords immédiats à l'Ouest du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301601- Côte bleue - chaîne de l'Estaque - 50 m ZSC FR9301597 - Marais et zones humides liées à l'étang de Berre - 2,7 km ZPS FR9312017 - Falaises de Niolon - 4 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Massif de la Nerthe - 50 m

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel.  L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable (consommation sanitaire uniquement) et par le réseau d'eau incendie du Canal de Provence pour l'alimentation des moyens incendie.  Le volume annuel estimé est de 4500 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais est visé par l'opération.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un équilibre déblais / remblais est visé par l'opération.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets sur la faune et la flore, les habitats naturels ne sont pas directement liés à l'exploitation de l'entrepôt mais plus à son implantation et à l'aménagement de la parcelle, elle-même implantée au sein de la ZAC des Aiguilles. L'impact sur la faune et la flore a été étudié à l'échelle de la ZAC lors de la réalisation de l'étude d'impact. Les inventaires faunistiques et floristiques réalisés à l'échelle de la ZAC ont montré la présence d'espèces présentant des enjeux, et des mesures correspondant à ces enjeux ont été prises à l'échelle de la ZAC (cf. dossier de dérogation auprès du CNPN ayant conduit à l'AP du 10/01/2018).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de ENSUA est à proximité immédiate du site FR9301601 « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque ». Ainsi, dans le cadre de la création de la ZAC, un « volet milieux naturels de l'étude d'impact et d'incidences » a été réalisé. Ce volet évalue notamment l'incidence sur les zones Natura 2000. Il ressort de cette étude la conclusion suivante : « Le projet d'aménagement de la ZAC des Aiguilles n'aura pas d'incidence notable sur le site Natura 2000 FR9301601 « Côte bleue – Chaîne de l'Estaque ». Ce projet ne devrait pas porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tel que mentionné auparavant, seul le risque mouvement de terrain a fait l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels sur la commune d'Ensuès-la-Redonne. Ce plan a été approuvé par arrêté du 27 juillet 2007. --> Le site d'ENSUA est dans une zone faiblement à moyennement exposée. Cependant une étude géotechnique sera réalisée pour le projet, et les principes de constructions retenus respecteront les préconisations prévues dans le rapport d'étude géotechnique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets directs sur la santé publique sont liés au trafic occasionné par les activités du site. Une étude de la qualité de l'air et des risques sanitaires liés au trafic a été réalisée à l'échelle de la ZAC. Il en ressort que les concentrations en polluants sont bien inférieures aux valeurs limites réglementaires et aux valeurs guides pour la protection de la santé.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic a été estimé à 200 camions par jour et 250 véhicules légers par jour, soit 400 mouvements de poids lourds et 500 de véhicules légers.  Ce trafic a été pris en compte à l'échelle de la ZAC ; il est prévu la réalisation d'un giratoire d'accès et du complément de l'échangeur A55/RD9.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du bâtiment n'est pas de nature bruyante. Néanmoins, certaines installations sont génératrices de bruit : - Le trafic engendré par l'activité : camions et véhicules légers ; - Les opérations de manutention par les chariots élévateurs ; - Les livraisons et manutentions de bennes à déchets.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'entrepôt ne génère pas d'odeurs pouvant engendrer des nuisances pour le voisinage. En effet, ce n'est pas un site de production et ne rejette pas de rejets atmosphériques odorants, et la gestion des déchets sur le site est effectuée de telle sorte qu'aucune nuisance pour l'environnement proche du site ne soit générée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité. L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées : - au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO<sub>2</sub>, CO, NO<sub>x</sub>, poussières), - au rejet des installations de combustion de la chaufferie au Gaz Naturel et des motopompes sprinkler.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets du site sont constitués par : - les eaux usées - les eaux pluviales Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les eaux usées du site seront rejetées au réseau d'eaux usées de la ZAC des Aiguilles et acheminées jusqu'à la station d'épuration de Marignane.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En dehors des eaux qui s'infiltrent au sol, au droit des espaces libres, les eaux pluviales sont celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées. Elles sont constituées des eaux de toiture et des eaux de voiries. Etant donné l'activité de l'entrepôt, les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux de voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. Elles sont généralement trop concentrées pour envisager un rejet dans le milieu naturel, un traitement qualitatif est donc prévu avant rejet dans le réseau de la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité de logistique génère peu de type de déchets, il s'agit : - pour l'essentiel de déchets d'emballages : cartons, films plastiques, palettes perdues ou abîmées. Les volumes produits dépendent notamment de l'activité du site : présence ou non d'opérations de reconditionnement, de préparation de commande; - des marchandises; - et dans des quantités moindres, les déchets liés aux opérations de maintenance.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de l'importance du projet que constitue l'établissement en terme de volume et de hauteur de bâtiments, cet impact visuel et paysager a été analysé et traité avec attention. Des prescriptions architecturales et paysagères ont été définies à l'échelle de la ZAC, afin d'assurer une cohérence d'ensemble, prescriptions qui ont été validées par tous les intervenants (Commune, Métropole) à l'occasion de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL PACA a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site. Parmi ces projets, nous avons retenu ceux présentant des impacts du même type ou pouvant affecter le même milieu, à savoir les avis suivants :

- Projet de réalisation de la ZAC des Aiguilles (avis de l'autorité environnementale en date du 15 novembre 2013)
- Projet de réaménagement de l'échangeur A55/RD9 (avis de l'autorité environnementale en date du 23 novembre 2016).

Il convient de noter qu'un autre projet sur la ZAC des Aiguilles est en cours d'instruction (entrepôt logistique sur le lot E), mais n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (absence d'observation dans le délai imparti de 2 mois).

Les incidences susceptible d'être cumulées sont détaillées dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement au formulaire cas par cas.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet s'intègre dans la ZAC des Aiguilles, dont les incidences ont déjà fait l'objet d'une évaluation par les autorités compétentes. Dans l'étude d'impact de la ZAC, tous les aspects liés à la création de cet entrepôt logistique avaient alors été étudiés : effets sur la faune et la flore, effets liés au trafic et aux déplacements, intégration paysagère, effets sur l'imperméabilisation des sols, effets sur la santé.. De plus, une étude d'impact a déjà été réalisée sur ce lot, et pour un projet de même nature (la seule différence porte sur la réduction du périmètre de la parcelle et de la taille de l'entrepôt), les impacts ont donc déjà été étudiés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié ;</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à la réalisation de l'opération et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.
ANNEXE 8 - Etude d'impact réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (février 2018).
ANNEXE 9 - Détail des parcelles cadastrales concernées par le projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Châteaufort - L-Rouge

le,

19/11/19

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

